



PELERINAGE EN TERRE-SAINTE

Du lundi 03 au mercredi 12 juillet 2023

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

Ref. 23011042

À retourner à :

AGENCE BIPEL
27B bd Solférino
35 000 RENNES
Tél. : 02 99 30 58 28 // bipel.pelerinages@bipel.com

PRIX DU PELERINAGE (en chambre à partager – base 30 participants) : **1 980 € PAR PERSONNE**
(en chambre à partager – base 25 participants) : **2 010 € PAR PERSONNE**
(en chambre à partager – base 20 participants) : **2 060 € PAR PERSONNE**

Supplément en chambre individuelle : 240 €

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : le jeudi 23 mars 2023 (ou dès que possible et sous toute réserve de disponibilité)

Nous vous conseillons de conserver une photocopie recto-verso de votre bulletin individuel d'inscription complété.

Bulletin valable pour UN SEUL VOYAGEUR (photocopies du bulletin acceptées)

Inscription effective, suivant l'ordre de réception du courrier, dès réception de ce bulletin, et du règlement de l'acompte.

Photocopie du passeport à nous transmettre dès que possible.

NOM : M., Mme, Mlle	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Date de naissance : ____/____/____	Nationalité : Profession :
N° téléphone :	N° portable :
Courriel/Mail :	
NOM de la personne à avertir en cas d'urgence : Tél. :	

Type de chambre souhaité :

- Accepte de partager sa chambre avec**
(Attention : si finalement personne ne peut partager votre chambre, le supplément chambre individuelle sera facturé.)
- Désire une chambre individuelle** (sous réserve de disponibilité), avec un supplément de **240 €** à régler avec l'acompte.

Règlements de l'acompte à l'inscription, 618 € ou 858 € (selon type chambre choisi) // Solde avant le 03 juin 2023

Quel que soit le mode de règlement, merci d'indiquer la référence du dossier : 23011042

- Règlement par chèque à l'ordre de « **BIPEL** ».
- Règlement sécurisé en ligne sur notre site Internet (www.bipel.com)

Santé : Prière de préciser si vous avez des particularités de type allergies alimentaires, diabète, ou autres.

De même merci de préciser les problèmes de handicap, afin que nous puissions organiser au mieux votre pèlerinage.

Pour toute personne ayant été hospitalisée de manière continue ou ambulatoire dans les 3 mois précédant la date d'inscription :

Merci de fournir un certificat médical daté de votre date d'inscription au voyage pouvant certifier du caractère stable de la maladie et précisant que vous êtes apte à voyager. Si toutefois, l'aggravation de votre maladie (pour laquelle il y avait eu ladite hospitalisation) suscitait une prise en charge médicale pendant votre voyage, en l'absence de ce certificat, les frais engagés pour l'assistance médicale et/ou le rapatriement médical ne seraient pas remboursés.

ATTENTION ! Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir d'un passeport en cours de validité et valable plus de 6 mois après la date d'entrée dans le pays.

- Déclare avoir pris connaissance des conditions particulières et générales de vente
- Je m'engage au strict respect des normes sanitaires en vigueur au moment du pèlerinage,**

Fait à, le ____/____/____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »,

IM035100040

Droit à l'image : J'accepte que BIPEL publie quelques photos prises lors du pèlerinage sur ses différents supports de communication.

En cas de refus de ce droit à l'image, nous vous invitons à nous transmettre un mail accompagné d'une photo d'identité (bipel.pelerinages@bipel.com)

Politique de confidentialité de BIPEL : dans le cadre de la loi du 25 mai 2018 dite de RGPD, BIPEL accorde la plus grande importance à la protection de la vie privée et aux données à caractère personnel. Retrouvez notre Politique de Confidentialité sur <https://bipel.com/politique-de-confidentialite/>. Les informations ci-dessus font l'objet d'un traitement informatique. Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant (loi "informatique et libertés" du 06/01/78).